

DCIS : VERS UN DECLASSEMENT PROGRAMMÉ ?

AUDIENCE AVEC SOPHIE HATT

DIRECTRICE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DE SÉCURITÉ

**SYNERGIE
OFFICIERS**

**POUR SYNERGIE-OFFICIERS
LE MANQUE DE
COMMUNICATION EST
PRÉJUDICIALE POUR LES
PERSONNELS DE LA
DIRECTION ALORS QUE NOUS
SAVIONS QUE LE D.G.G.N. ET
LE D.G.P.N. S'ÉTAIENT
ÉGALEMENT ENTRETENUS
AVEC LE PRÉFET LA SEMAINE
AUPARAVANT**

Dans une situation où nous observons une délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) omniprésente et omnisciente, sans beaucoup d'explications contextuelles, la réflexion portant sur la fonction « internationale » du MIOM avec la nomination du préfet COMET assortie d'une lettre de mission relativement orientée, a généré chez les personnels de la DCIS un sentiment certain d'inquiétude.

A cela, s'ajoute un désengagement de la DGGN vis-à-vis de la DCIS, matérialisé dans les faits par le non-remplacement de certains postes à la Centrale au bénéfice d'une DAEI qui a vu une arrivée massive de gendarmes.

Des musiques redondantes annonçant soit le retour du SCTIP (comme si c'était une honte !) ou l'absorption de certains bureaux, avec les missions liées, par cette même DAEI, n'ont certainement pas amélioré un moral légitimement en berne.

En conséquence, vos représentants ont sollicité une audience avec Mme la directrice de la coopération internationale de sécurité, qui a eu lieu le 12 janvier.

Hasard du calendrier, celle-ci suivait de quelques heures un échange entre le préfet COMET et la Direction. A la demande du préfet COMET, cet entretien s'est finalement prolongé pour répondre à un besoin d'informations sur l'organisation et les missions de la DCIS ; et devant la complexité et la diversité des compétences de la direction, ce dernier a sollicité d'autres rendez-vous pour parfaire ses connaissances.

En propos liminaires, nous avons indiqué à Mme la Directrice à quel point le manque de communication est préjudiciable pour les personnels de la Direction, alors que nous savions que le DGGN et le DGPN s'étaient également entretenus avec le préfet, la semaine auparavant.

Mme HATT a insisté sur sa volonté d'être force de proposition auprès du préfet, en mettant notamment en valeur les compétences, le savoir-faire de chacun et la valeur ajoutée du travail d'expertise des agents (PFUE).

Elle a en revanche estimé qu'il faudrait peut-être sous condition accepter des évolutions tant dans le réseau qu'en centrale, justifiant sa posture par le fait même que si le MIOM estime qu'une réflexion doit être menée sur l'international, des carences ou des axes d'améliorations ont été identifiés.

A ce titre, il ne lui paraît pas insensé que la DAEI participe de manière plus présente au pilotage de la DCIS, par exemple.

De même, Mme HATT a soumis l'idée d'une rencontre avec la DRCPN pour étudier des pistes de valorisation des carrières des policiers, tous corps et grades confondus, qui ont une expérience à l'international.

La Directrice s'est engagée à défendre la DCIS afin de préserver une vision métier d'une filière qui amène quotidiennement, à la satisfaction de tous, les éléments techniques nécessaires à la DAEI dont la vocation est strictement stratégique.

POUR SYNERGIE OFFICIERS, UN DÉMANTÈLEMENT DE LA DCIS N'EST PAS ACCEPTABLE !

La Directrice, sensibilisée sur ce déficit en communication propre à générer des inquiétudes, a déclaré partager nos préoccupations et s'est engagée à attirer l'attention de la DGPN sur ce sujet.

SYNERGIE OFFICIERS restera attentif à la nécessaire prise en compte des attentes fortes des officiers en poste à Nanterre comme à l'étranger, soucieux des impacts que des ajustements pourraient avoir dans leurs fonctions et en termes de RH.

A l'heure où les enjeux de coopération de sécurité n'ont jamais été aussi forts (coupe du monde de Rugby 2023 et JO 2024), un besoin de clarté est exigé de la part de la hiérarchie, SYNERGIE OFFICIERS veillera à ce que les intérêts et les compétences des officiers de Police affectés à la DCIS ne soient en aucun cas bradés !

La Délégation SYNERGIE-OFFICIERS

